



Communiqué de presse 22 janvier 2015

Prix d'architecture durable en Province de Luxembourg : Lancement de la 4ème édition portant sur les bâtiments rénovés résidentiels et non résidentiels

En 2009, la Cellule Développement Durable de la Province de Luxembourg, la Maison de l'urbanisme Lorraine-Ardenne et la Maison de l'urbanisme Famenne-Ardenne s'associaient pour lancer le premier Prix d'architecture durable sur le territoire de la province. Son objectif : mettre en avant des bâtiments alliant architecture de qualité, performance énergétique et développement durable.

Après un cycle de trois éditions ayant récompensé 10 lauréats dans 3 catégories (logements neufs, logements rénovés et constructions non résidentielles neuves ou rénovées) de 2009 à 2013, les trois partenaires ont décidé de poursuivre l'aventure.

En ce début 2015, ils lancent une **nouvelle édition consacrée aux bâtiments rénovés du secteur privé, de fonction résidentielle (fonction d'habitat à titre principal) ou non résidentielle (fonction de bureau, service ou commerce à titre principal)**.

Par la valorisation et la promotion de bâtiments qualitatifs, le Prix d'architecture durable en province de Luxembourg vise ainsi à la sensibilisation d'un large public (particuliers, auteurs de projet, professionnels de la construction, élus,...) et constitue un encouragement à répondre aux enjeux durables de notre société.

Calendrier de l'événement (sous réserve d'éventuelles modifications) :

- Date limite d'inscription : 30 mars 2015
- Date limite de réception des dossiers de candidature : 29 mai 2015
- Délibérations du jury : 28 août 2015
- Proclamation des résultats et exposition des projets lauréats : 11 septembre 2015

Prix

Un prix de 2000 euros sera décerné dans chaque catégorie :

- Prix catégorie bâtiments résidentiels ;
- Prix catégorie bâtiments non résidentiels.



Conditions de participation

Le concours est ouvert aux maîtres d'ouvrage privés. La construction, achevée lors de la candidature et conforme au permis d'urbanisme délivré, doit avoir été réalisée entre le 01/01/2005 et le 31/12/2014. Les projets présentés doivent se situer en Province de Luxembourg et avoir été conçus par un architecte inscrit à l'Ordre des Architectes de Belgique ou celui du Grand-Duché de Luxembourg.

Le règlement complet est disponible sur simple demande ou téléchargeable sur www.mufa.be, www.murla.be ou www.province.luxembourg.be

La rénovation du bâti existant, une priorité !

En Europe, le secteur du bâtiment est l'un des plus gros consommateurs d'énergie avec près de 40 % de la consommation totale et 36 % des émissions de gaz à effet de serre (Commission Européenne, 2013).

En Belgique, avec près de 70% du parc immobilier composé de bâtiments anciens peu ou pas isolés, la consommation d'énergie est très importante et bien supérieure à la moyenne européenne.

Face à ces constats, il apparaît de façon évidente que la rénovation énergétique du bâti ancien est essentielle dans l'optique d'un développement durable de notre territoire.

Toutefois, le bâti ancien ne peut être uniquement ramené à des coûts énergétiques. Situé au cœur des villes et villages, il constitue un parc important déjà construit, proche d'un ensemble de services, le plus souvent de grande qualité et adapté au contexte. Par sa consistance matérielle, il rend l'histoire et la culture visibles et en permet une compréhension immédiate. Il participe au développement économique, par le tourisme, par la main d'œuvre qualifiée nécessaire à son maintien, par la création d'entreprises et de nouvelles filières, par la production de matériaux traditionnels locaux,... Malgré ses nombreuses qualités, il n'en reste pas moins un bien périssable qu'il est nécessaire de faire évoluer pour en assurer la transmission, la perpétuation et la conservation au sein du circuit économique. La restauration apparaît alors certes comme une nécessité mais également comme une opportunité pour le développement durable et pour l'économie sociétale.

En ce sens, l'architecture nécessaire à la restauration doit être de qualité et constituer, elle aussi, un témoin physique de la société actuelle.

3 éditions, 10 lauréats rassemblés au sein d'une brochure

Afin de prendre connaissance des lauréats des trois premières éditions (2009, 2011 et 2013), une brochure a été réalisée. Ces projets exemplaires y sont présentés de manière détaillée. La brochure est disponible sur simple demande.

Plus d'info

- Maison de l'urbanisme Famenne-Ardenne, rue de l'Ancienne Poste, 24 - 6900 Marloie. Tél: 084/45.68.60

- Maison de l'urbanisme Lorraine-Ardenne, rue des Potiers, 304 - 6717 Attert. Tél: 063/22.98.16

- Cellule Développement Durable de la Province de Luxembourg, Grand-Rue, 1- 6800 Libramont. Tél : 063/212 761

Le Prix d'architecture durable a reçu le soutien de la Wallonie



Wallonie